



SEVIGNY LE : 27 AOÛT 2025

Mesdames et messieurs les habitants de
SEVIGNY

INFORMATION

Les prochaines élections municipales se dérouleront le

15 Mars 2026 : 1^{er} tour

22 Mars 2026 : 2^{ème} tour.

ATTENTION ! le mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants a été modifié

Désormais, les listes électorales devront être strictement paritaires, c'est-à-dire alterner un homme, une femme, ou inversement.

Si une liste paritaire complète ne peut être constituée, une dérogation exceptionnelle sera possible, mais le conseil municipal comptera alors moins d'élus que prévu, dans le cas de notre commune, il pourrait être de 9 élus au lieu de 11.

A NOTER – CHANGEMENT ESSENTIEL POUR TOUS LES ELECTEURS !

- **Les listes seront désormais bloquées.**
- **Il ne sera plus possible de modifier un bulletin.**
- **Tout ajout, toute suppression ou toute rayure = BULLETIN NUL**

Pour être élu au 1^{er} tour :

- Une liste devra recueillir un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs Inscrits (25%), si cette condition n'est pas remplie, il sera d'office procédé à un 2^{ème} Tour.
- Obtenir la majorité absolue des **suffrages exprimés** (c'est-à-dire plus de 50% des voix,

Les bulletins nuls et blancs ne sont pas comptabilisés

Il est rappelé par ailleurs, que désormais, vous pouvez à tout moment vous inscrire sur les listes électorales, soit en Mairie ou par internet.

